



Secrétariat de la Conférence Régionale
de la Santé et de l'autonomie Provence-Alpes-Côte d'Azur

Courriel : ARS-PACA-DEMOCRATIE-SANITAIRE@ars.sante.fr

Téléphone : 04 13 55 83 72 ou 83 74 ou 83 76

Télécopie : 04 13 55 85 09

Réf : 2014-01-13_sds_crr_csos_vf.docx.doc

**COMPTE RENDU
APPROUVÉ LE 03/03/2014**

Compte-rendu de la réunion de la C.S.O.S. LUNDI 13 JANVIER 2014

de 14 h 00 à 17 h 15 – Salle Camargue
132 boulevard de Paris
13 003 Marseille



Par message électronique du 20 décembre 2013, adressé aux membres de la CSOS, et en copie à leurs suppléants, Sylvia BENZAKEN, présidente de la CSOS, a invité les membres de la Conférence à se réunir le lundi 13 janvier 2014 à 14 heures au siège de l'ARS PACA à la salle « Camargue », 132 boulevard de Paris, 13 003 Marseille.

1° - Composition de la Réunion :

La CRSA, représentée par :

- Les membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins :

Nombre de présents en début de séance : **24 votants (20 présents et 4 procurations)**. Le quorum est donc atteint. (Feuille d'émargement en annexe)

L'Agence Régionale de Santé représentée par :

La Direction Générale :

- Mme Marie-Claude DUMONT – Conseiller médical auprès du DG ARS

Le service Démocratie sanitaire :

- Mme Monique THOMAS – Responsable du service
- Mme Marie LOPEZ – Responsable de la concertation institutionnelle
- Mme Isabelle ARZOUMIAN – Assistante du service
- Mme Mélanie HUET – Elève avocate, stagiaire du service

La Direction « Offre de soins » :

- Mme Aleth GERMAIN – Responsable du service Autorisation, contractualisation et coopération
- Mme Caroline POGAM – Responsable de la cellule autorisations sanitaires
- Hervé FROMENT – Gestionnaire cellule autorisations sanitaires
- Maguelone BRUNET - Stagiaire cellule autorisations sanitaires
- Dr Béatrice JACQUEME – médecin référent oncologie
- Dr. Dominique GRANEL de SOLIGNAC – médecin référent équipement lourd



Les rapporteurs :

- Dr SEGOND
- Dr GUILLEMIN
- Dr GIUNTA
- Mme ROVELLO

2° - Ordre du jour :

- ✚ Avis sur 22 demandes d'autorisation

La séance est ouverte à 14h

3° - Avis sur les demandes d'autorisation

DOSSIERS « AUTORISATIONS » SOUMIS A AVIS

24 Votants (20 présents et 4 procurations)

2014 A 011	Demande d'autorisation : ▶ de transfert géographique des activités de soins de suite et de réadaptation adultes sous la modalité de prise en charge spécialisée des affections de l'appareil locomoteur en hospitalisation complète de la Clinique Saint Bruno ▶ d'activité de soins de suite et de réadaptation adultes sous la modalité de prise en charge spécialisée des affections de l'appareil locomoteur en hospitalisation de jour	SARL MEDI SAISONS 165 avenue Galilée 13587 Aix-en- Provence	Clinique Maritima Boulevard du 19 mars 1962 13500 Martigues
------------	---	---	--

Rapporteur : Dr GUILLEMIN – Avis favorable

Votants : 24
Abstentions : 0
Défavorables : 0
Favorables : 24

En l'absence de questions, la présidente fait passer au vote.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

24 Votants (20 présents et 4 procurations)

2014 A 013	Demande d'autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation avec mention de prise en charge spécialisée des affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens en hospitalisation de jour	SA Saint Christophe Chemin de Saint Hilaire ZAC Saint Hilaire 13320 Bouc Bel Air	Centre Saint Christophe Chemin de Saint Hilaire ZAC Saint Hilaire 13320 Bouc Bel Air
------------	---	---	---

Rapporteur : Dr GUILLEMIN – Avis favorable

Votants : 24
 Abstentions : 0
 Défavorables : 0
 Favorables : 24

En l'absence de questions, la présidente fait passer au vote.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

Sortie de M. LAPIANA

Arrivée de Mme D'AMORE et de M. BENAÏSSA

25 Votants (21 présents et 4 procurations)

2014 A 016	Demande d'autorisation de création d'une unité de soins de longue durée dénommée "Villa IZOÏ"	Association La Maison Centre de soins palliatifs Route Blanche 13120 Gardanne	Association La Maison Centre de soins palliatifs Route Blanche 13120 Gardanne
------------	---	--	--

Rapporteur : Dr GUILLEMIN – Avis favorable

Votants : 25
 Abstentions : 0
 Défavorables : 0
 Favorables : 25

M. BUDET pose une question plus générale sur la capacité à créer des lits d'Unité de soins de longue durée (USLD).

Des lits d'USLD avaient été supprimés il y a quelques années mais un engagement de rétablir des lits dans le secteur public avait été pris. Or, cet engagement n'a pas été tenu.

M. BUDET s'interroge sur le contexte de la création de ces lits.

Le Dr DUMONT rappelle qu'il s'agit de répondre à des besoins exceptionnels de santé publique dans un cadre très défini dans les Bouches-du-Rhône pour la prise en charge de pathologies spécifiques.

Le Dr DUMONT souligne qu'aucun autre dossier n'a été déposé par un promoteur.

M. BUDET indique qu'il y a une liste d'attente dans le secteur public pour le rétablissement des lits d'USLD.

Le Dr DUMONT rappelle qu'il n'y a pas de « liste d'attente ». Il s'agissait d'une nouvelle autorisation et tous les établissements auraient pu déposer un dossier de demande d'autorisation pour ce type d'activité.

M. MAURIZI appuie la position de M. BUDET.

S'il y a un réel besoin de structures d'USLD dans la région, ce qu'il pense, il faudra faire un rééquilibrage et en tenir compte dans le prochain SROS.

Il en va de même pour l'activité de soins de suite et de réadaptation.

La présidente rappelle qu'il s'agit d'une demande très ciblée tant sur l'activité que sur le territoire.

Le Dr DUMONT précise qu'il s'agit d'un ESPIC.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

Retour de M. LAPIANA

26 Votants (22 présents et 4 procurations)

2014 A 022	Demande d'autorisation de transfert géographique de l'autorisation de l'activité d'assistance médicale à la procréation	SELARL DUHALDES-DEMES 35 rue Mimont 06400 Cannes	Laboratoire DUHALDES-DEMES 5-7 avenue Isola Bella 06400 Cannes
------------	---	--	---

Rapporteur : Mme ROVELLO - Avis favorable

Votants : 26
 Abstentions : 0
 Défavorables : 0
 Favorables : 26

La présidente demande s'il s'agit uniquement d'une autorisation de l'activité d'insémination intra conjugale. Mme ROVELLO confirme qu'il s'agit effectivement de l'autorisation de l'activité d'insémination intra conjugale. Elle précise que c'est la technique la plus simple.

Le Dr DUMONT indique que l'insémination intra conjugale n'implique pas de donneur. Mme ROVELLO précise qu'il y a peu d'inséminations avec donneur.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

Sortie de Mme la Présidente BENZAKEN

M. ESCOJIDO, vice-président de séance, prend la présidence.

2014 A 001	Demande d'autorisation de remplacement d'un tomographe à émission de positons, couplé à un tomodensitomètre de marque General Electric modèle Discovery ST n° série 6458PT4 par un Tomographe à Emission de Positons de dernière génération	Centre hospitalier universitaire de Nice 4 avenue Reine Victoria BP 1179 06003 Nice cedex 1	Hôpital Archet 151 route de Saint-Antoine de Ginestière BP 1319 06202 Nice cedex 3
------------	---	--	---

Rapporteur : Dr GRANDEL DE SOLIGNAC – Avis favorable

Votants : 26
 Abstentions : 0
 Défavorables : 0
 Favorables : 26

En l'absence de questions, le vice-président fait passer au vote.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

2014 A 002	Demande d'autorisation de remplacement d'une gamma camera à scintillation de marque General Electric Infinia II N° de série 16293 par une gamma camera couplée à un scanner SPECT/CT ou TEMP/TDM	Centre hospitalier universitaire de Nice 4 avenue Reine Victoria BP 1179 06003 Nice cedex 1	Hôpital Archet 151 route de Saint-Antoine de Ginestière BP 1319 06202 Nice cedex 3
------------	--	--	---

Rapporteur : Dr GRANDEL DE SOLIGNAC – Avis favorable

Votants : 26
 Abstentions : 0
 Défavorables : 0
 Favorables : 26

En l'absence de questions, le vice-président fait passer au vote.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

Retour de Mme la Présidente BENZAKEN

2014 A 003	Demande d'autorisation de remplacement d'un appareil scanographe de classe III de marque SIEMENS SOMATON Emotion 16 - numéro d'installation S 032623, numéro de série 69667 par un nouvel appareil	Société Civile de Moyens Centre d'Imagerie Médicale Belvédère 28 boulevard Tzarewitch 06000 Nice	Clinique du Parc Impérial 28 boulevard Tzarewitch 06000 Nice
------------	--	--	--

Rapporteur : Dr MATHIEU – Avis favorable

Dossier présenté en séance par le Dr GRANDEL DE SOLIGNAC

Votants : 26
 Abstentions : 0
 Défavorables : 0
 Favorables : 26

En l'absence de questions, la présidente fait passer au vote.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

2014 A 006	Demande d'autorisation de remplacement d'un appareil scanographe de marque GENERAL ELECTRIC MEDICAL SYSTEMS de type BRIGHTSPEED 16, numéro de série 16104 YC2 par un appareil de dernière génération	SAS Clinique Sainte-Marguerite Avenue Alexis Godillot 83400 Hyères	Clinique Sainte-Marguerite Avenue Alexis Godillot 83400 Hyères
------------	--	--	--

Rapporteur : Dr GIUNTA – Avis favorable



Votants : 26
Abstentions : 0
Défavorables : 0
Favorables : 26

En l'absence de questions, la présidente fait passer au vote.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

2014 A 005	Demande d'autorisation de remplacement d'une gamma camera à scintillation double tête tomoscintigraphique de marque GEMS type Infinia par un appareil de dernière génération	Institut Paoli-Calmettes 232 boulevard de Sainte Marguerite BP 156 13273 Marseille cedex 9	Institut Paoli-Calmettes 232 boulevard de Sainte Marguerite BP 156 13273 Marseille cedex 9
------------	--	--	--

Rapporteur : Dr GIUNTA – Avis favorable

Votants : 26
Abstentions : 0
Défavorables : 0
Favorables : 26

En l'absence de questions, la présidente fait passer au vote.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

2014 A 004	Demande d'autorisation de remplacement d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique nucléaire de marque Philips modèle Intera d'une puissance de 1,5 tesla (Achieva ref 2,6- 1,5 T), n° de série 10080, par un appareil de même puissance	Centre Hospitalier de Martigues 3 boulevard des Rayettes BP 50248 13698 Martigues cedex	Centre Hospitalier de Martigues 3 boulevard des Rayettes BP 50248 13698 Martigues cedex
------------	--	---	---

Rapporteur : Dr SEGOND - Avis favorable

Votants : 26
Abstentions : 0
Défavorables : 0
Favorables : 26

Plus généralement, la présidente remarque que les conventions d'utilisation de matériels et équipements lourds conclues entre le secteur public et le secteur privé n'apparaissent pas toujours dans les dossiers de demande d'autorisation.

Le Dr SEGOND précise que le partenariat est réalisé avec la clinique de Marignane.

Le Dr GRANEL DE SOLIGNAC indique que le partenariat public/privé dépend de l'équipement lourd. Il existe des groupements d'intérêt économique (GIE) réunissant des partenaires publics et privés. Lorsque l'autorisation est détenue par un centre hospitalier, les médecins libéraux peuvent participer à l'utilisation du plateau technique. Le dossier précise quel personnel médical utilise ce matériel. M. MAURIZI souhaiterait que le rapport précise si les médecins libéraux qui utilisent le plateau technique participent ou non à la permanence des soins. Ce devrait être à l'avenir un critère de décision.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

**Sortie de M. SAMANA
25 votants (21 présents et 4 procurations)**

2014 A 007	Demande d'autorisation de remplacement d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique de marque Général Electric, de type Signa Excellence R 5520 - K 052978, d'une puissance de 1,5 tesla par un appareil de même puissance	GIE Nord Vaucluse Centre hospitalier d'Orange Avenue Lavoisier 84100 Orange	Centre hospitalier Louis Giorgi d'Orange Avenue Lavoisier 84100 Orange
------------	---	--	--

Rapporteur: Dr GRANEL DE SOLIGNAC – Avis favorable

Votants : 25
Abstentions : 0
Défavorables : 0
Favorables : 25

En l'absence de questions, la présidente fait passer au vote.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

**Retour de M. SAMANA
Sortie de Mme BEURAIN
25 votants (21 présents et 4 procurations)**

2014 A 008	Demande d'autorisation de remplacement d'un appareil scanographe de marque Philips, type Brilliance CT 64, de classe 3, d'identification 95 521 par un nouvel appareil	SAS Société Clinique Rhône Durance 1750 chemin du Lavarin 84000 Avignon	Clinique Rhône Durance 1750 chemin du Lavarin 84000 Avignon
------------	--	---	---

Rapporteur : Dr GRANEL DE SOLIGNAC – Avis favorable

Votants : 25
Abstentions : 0
Défavorables : 0
Favorables : 25

En l'absence de questions, la présidente fait passer au vote.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

**Retour de Mme BEURAIN
26 votants (22 présents et 4 procurations)**

2014 A 009	Demande d'autorisation de remplacement d'un appareil scanographe de marque Général Electric Médical Systems de type Lightspeed VCT 64 barrettes	Centre hospitalier Henri Duffaut 305 rue Raoul Follereau 84092 Avignon cedex 9	Centre hospitalier Henri Duffaut 305 rue Raoul Follereau 84092 Avignon cedex 9
------------	---	--	--

Rapporteur : Dr GRANDEL DE SOLIGNAC – Avis favorable

Votants : 26
Abstentions : 0
Défavorables : 0
Favorables : 26

En l'absence de questions, la présidente fait passer au vote.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

2014 A 010	Demande d'autorisation d'installation d'un deuxième appareil scanographe	Centre hospitalier Joseph Imbert Quartier Fourchon BP 80195 13637 Arles Cedex	Centre hospitalier Joseph Imbert Quartier Fourchon BP 80195 13637 Arles Cedex
------------	--	--	--

Rapporteur : Dr GRANDEL DE SOLIGNAC – Avis favorable

Votants : 26
Abstentions : 0
Défavorables : 0
Favorables : 26

Mme BEURAIN s'étonne que les établissements de santé privés du territoire n'aient pas été appelés à la concertation sur l'organisation d'un deuxième scanner.

Cette demande aurait pu être refusée puisqu'il n'y a pas de coopération entre le secteur public et les établissements de santé privés.

C'est un besoin identifié au niveau du SROS.

Or, il est dommage que, sur ce territoire où le taux de fuite important vers Nîmes et plus particulièrement vers le Centre hospitalier de Nîmes, les établissements soient dans l'incapacité d'élaborer un projet médical commun, comme la mise en place d'un deuxième scanner.

Il est impératif que les médecins libéraux participent à la permanence des soins au titre du fonctionnement d'un deuxième scanner.

Cette concertation avec les établissements privés est sans doute encore possible puisque un groupement de coopération sanitaire (GCS) de moyen regroupant le centre hospitalier et des radiologues libéraux est envisagé dans un avenir proche.

Mme BEURAIN manifeste la possibilité de participer à cette concertation.



Le Dr GRANEL DE SOLIGNAC précise qu'il a été tenu compte de tous les établissements du territoire. Il souhaite cette coopération public/privé.

Les radiologues libéraux ont participé à cette concertation.

Le Dr DUMONT précise que cet accord a été obtenu après de longues négociations.

Cette coopération pousse à une organisation territoriale de l'imagerie, sans la participation du Centre hospitalier universitaire de Nîmes.

Mme BEAURAIN rappelle que, même à titre symbolique, les établissements de santé privés doivent être consultés surtout lorsque ceux-ci vont être transférés sur le site de l'hôpital public. Il s'agit là de la conduite de la restructuration du territoire de santé.

La présidente remarque que l'Agence régionale de santé (ARS) Provence Alpes Côte-d'Azur (PACA) va donner l'autorisation de fonctionnement de ce deuxième scanner mais que celui-ci fonctionnera grâce aux praticiens de Languedoc Roussillon.

Le Dr DUMONT rappelle la difficulté de la mise en place de ce projet d'imagerie. Les praticiens nîmois participent encore à ce projet.

M. STOLIDI demande si un GCS de moyen peut détenir une autorisation.

Le Dr DUMONT précise que seul un GCS de moyen équipement matériel lourd peut détenir une autorisation.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

Sortie de M. ESCOJIDO

25 Votants (21 présents et 4 procurations)

2014 A 012	Demande d'autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation adultes sous la modalité de prise en charge de la personne âgée polyopathologique dépendante ou à risque de dépendance en hospitalisation complète	SAS Clinique de l'Etang de l'Olivier 4 rue Roger Carpentier 13801 Istres cedex	Clinique de l'Etang de l'Olivier 4 rue Roger Carpentier 13801 Istres cedex
------------	---	--	--

Rapporteur : Dr SEGOND – Avis favorable

Votants : 25

Abstentions : 0

Défavorables : 0

Favorables : 25

En l'absence de questions, la présidente fait passer au vote.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

Retour de M. ESCOJIDO

26 votants (22 présents et 4 procurations)

2014 A 014	Demande d'autorisation de l'activité de soins de suite et réadaptation pour adultes avec mention d'une prise en charge spécialisée dans les affections de l'appareil locomoteur en hospitalisation de jour	SAS Clinique Chantecler 240 avenue des poilus 13012 Marseille	Clinique Chantecler 240 avenue des poilus 13012 Marseille
------------	--	---	---



Rapporteur : Dr SEGOND – Avis défavorable

Votants : 26
Abstentions : 1
Défavorables : 25
Favorables : 0

M. SAMANA rappelle la sur-densité de l'offre de soins de suite et réadaptation (SSR) à Marseille. C'est là, pour lui, un exemple typique de dossier défavorable fondé sur le critère de commune. Il rappelle que le Dr UNAL avait, lors d'une réunion précédente, précisé qu'il fallait se baser sur des critères qualitatifs pour donner des avis défavorables.

Pour lui, ce n'est pas satisfaisant.

Le Dr DUMONT précise que le Dr UNAL cherchait effectivement d'autres éléments que la commune qui n'est plus dans le SROS.

On parle maintenant d'offre de soins dans un territoire de santé de proximité.

L'analyse des besoins doit être affinée. On se base sur le taux de recours dans un territoire de santé de proximité.

M. SAMANA pense que le taux de recours, qui fait référence à la pertinence des actes, sans analyse spécifique, est une base de critère non réglementaire.

Il souhaite la mise en place d'une méthodologie basée sur des critères réglementaires.

Le Dr DUMONT rappelle qu'il existe un critère valable qui est le SROS ; celui-ci prévoyait une seule implantation dans les Bouches-du-Rhône.

Il n'y aura que des critères de comparaison et d'évaluation qui permettront de privilégier un dossier par rapport à un autre.

La présidente souhaite que l'étude des dossiers de demande d'autorisation réponde à une méthodologie plus aboutie.

Lorsque, par exemple, deux dossiers sont présentés pour une seule autorisation disponible, un seul rapporteur devrait les étudier.

M. MAURIZI votera avec le rapporteur.

Il rappelle que le SROS précédent avait voulu réorganiser l'offre de SSR vers le nord de la région.

L'Agence régionale de l'Hospitalisation (ARH) avait laissé aux promoteurs des opportunités. Le groupe Medica fusionnant avec le groupe Korian a fermé son établissement Saint-Bruno. Il faut encourager les établissements qui acceptent de fermer leur établissement.

Il se félicite que ce projet se réalise sur l'hôpital de Martigues.

Pour la rédaction du prochain schéma, il faudra trouver de nouveaux critères et passer par des projets médicaux de territoire entre établissements.

Il faudra obtenir des établissements de développer des alternatives mais en échange de fermeture de lits en sur-nombre sur le territoire.

M. SAMANA rappelle que, pour lui, le critère « commune » n'est pas valable.

La présidente pense que l'ARS doit essayer de proposer des incitatifs si elle souhaite une vraie coopération au sein des territoires.

Avis de la CSOS : Avis défavorable

**

2014 A 015	Demande d'autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation avec mention de prise en charge des affections des brûlés, des affections cardio-vasculaires, des affections du système nerveux en hospitalisation de jour	Association Varoise Hôpital Léon Bérard Avenue du Docteur Marcel Armanet CS 10121 83418 Hyères Cedex	Hôpital Léon Bérard Avenue du Docteur Marcel Armanet CS 10121 83418 Hyères Cedex
------------	---	---	--

Rapporteurs : Dr GIUNTA – Avis défavorable



Votants : 26
Abstentions : 0
Défavorables : 0
Favorables : 26

M. DALMAS souhaite que la commission change cet avis.
L'hôpital Léon Bérard est un établissement de recours sur des pathologies complexes, notamment pour les grands brûlés, intégré dans le fonctionnement de l'hôpital de la Conception à Marseille.
M. DALMAS soulève deux points qui lui semblent importants :
- un problème juridique : le rapport ne présente pas les problèmes liés à la substitution de capacité d'hospitalisation complète au profit de l'hospitalisation de jour. Suite à l'irrecevabilité prononcée à l'encontre de son dossier, l'établissement avait fait un recours gracieux et puis avait supprimé 5 lits d'hospitalisation complète pour leur substituer une capacité d'hospitalisation de jour.
- sur l'évaluation des besoins, le promoteur souligne que celle-ci est dans le SROS. De même, le dossier de l'Hôpital présente une évaluation chiffrée de l'activité de qualité.
M. DALMAS rappelle par ailleurs qu'il n'y a pas d'enjeux financiers.
Il serait dommage de priver les patients de l'alternative à l'hospitalisation en termes de santé.
M. COLLOT rappelle que l'activité de soins de suite et de réadaptation avec mention de prise en charge des affections cardio-vasculaires de l'hôpital Léon Bérard est nécessaire.
Il s'étonne de ce refus et partage l'opinion de M. DALMAS.
M. COLLOT indique que c'est le seul dossier hors département des Bouches-du-Rhône présenté et refusé.
La présidente rappelle que la motivation de l'avis n'est pas le département ni la qualité de l'établissement.
M. DALMAS rappelle que l'activité de l'établissement dépasse le cadre local.
Mme GERMAIN précise que, dans le cadre d'une activité d'hospitalisation de jour, l'on répond à un besoin de proximité.
Le Dr DUMONT rappelle que c'est le seul établissement à s'occuper des grands brûlés.
M. MAURIZI pense que cet établissement est de grande qualité et votera pour ce projet.
Certes, le projet médical n'est pas cohérent, mais c'est le seul hôpital à s'occuper des grands brûlés.
S'il abandonne ses lits d'hospitalisation complète, c'est un geste favorable aux dépenses de santé.
M. BOUFFIES ne perçoit pas les motivations du refus de ce dossier.
Les enjeux ne sont pas énormes puisque 5 lits d'hospitalisation complète vont disparaître au profit d'une activité d'hospitalisation de jour.
Le Dr GIUNTA rappelle qu'une grille d'évaluation avait été faite. Il souhaite que l'établissement ait un projet médical mieux travaillé, et une réelle unité de lieu clairement définie.
M. MAURIZI s'étonne qu'il y ait 3 implantations ouvertes sur les activités de prise en charge des affections des brûlés, des affections cardio-vasculaires et des affections du système nerveux.
Mme GERMAIN confirme qu'il y a bien les 3 implantations ouvertes dans le SROS sur le territoire du Var.
La présidente constate que l'établissement prend les 3 possibilités ouvertes par le SROS tout en ayant un faible nombre de places en hospitalisation de jour.
Cependant, la présidente remarque qu'aucun autre promoteur n'a déposé de dossier.

Avis de la CSOS : Avis favorable

**

Départ de Mme D'AMORE
25 votants (21 présents et 4 procurations)

Les dossiers 2014 A 017 et 2014 A 018 sont présentés simultanément par le Dr JACQUEME.

2014 A 017	Demande d'autorisation d'activité de soins de traitement du cancer sous la modalité de chirurgie carcinologique pour la spécialité soumise à seuil concernant les pathologies ORL cervico et maxillo-faciales	SA Clinique Saint George 2 avenue de Rimiez 06105 Nice cedex 2	Clinique Saint George 2 avenue de Rimiez 06105 Nice cedex 2
------------	---	--	---

Rapporteur : Dr JACQUEME – Avis favorable

Votants : 25
 Abstentions : 1
 Défavorables : 0
 Favorables : 24

2014 A 018	Demande d'autorisation d'activité de soins de traitement du cancer sous la modalité de chirurgie carcinologique pour la spécialité soumise à seuil concernant les pathologies ORL cervico et maxillo-faciales	SARL LUSEBOR 10 boulevard Pasteur 06046 Nice	Clinique Saint François 10 boulevard Pasteur 06046 Nice
------------	---	--	---

Rapporteur : Dr JACQUEME – Avis défavorable

Votants : 25
 Abstentions : 6
 Défavorables : 10
 Favorables : 9

La présidente lit le courrier de la Direction de la SARL Lusebor, promoteur de la clinique Saint François (pièce jointe n°1).

M. BUDET s'interroge sur la provenance de l'autorisation libre.

Le Dr JACQUEME précise que celle-ci provient du retrait d'autorisation d'activité de soins du traitement du cancer de la Clinique Saint Antoine.

En 2009, après l'attribution de l'autorisation, l'établissement n'avait pas atteint 80 % du seuil exigé, calculé sur les 3 années précédentes.

Aussi, la procédure de l'article L.6122-13 du code de la santé publique a été mise en œuvre et a abouti au retrait de l'autorisation.

La présidente demande s'il y a 2 promoteurs concernés.

Le Dr JACQUEME confirme qu'il s'agit bien de 2 promoteurs différents.

M. MAURIZI souligne que ces 2 établissements adhèrent à sa fédération.

La clinique Saint-Georges est un établissement grand très complet dans le domaine du traitement du cancer.

La clinique Saint-François est beaucoup plus petite et souhaite se spécialiser.

M. MAURIZI s'interroge sur l'opportunité de favoriser un établissement plus grand que l'autre.

Il souligne l'importance de grands plateaux techniques.

M. MAURIZI donnera sa voix à la clinique Saint-François.

M. MAURIZI ne manque pas de féliciter le Dr JACQUEME pour la qualité de son avis.

M. SAMAMA trouve que le choix entre ces deux établissements est difficile.

Pour lui, donner l'autorisation d'activité aux 2 établissements et évaluer la qualité et les seuils au terme de 18 mois serait une solution.

Le Dr DUMONT rappelle que le SROS ne prévoit qu'une autorisation. Un choix s'impose donc.

M. CABRITA demande quel est le critère de choix retenu.

Le Dr DUMONT indique que le critère du plateau technique important est à retenir.

Les 2 dossiers se défendent.

M. BOUFFIES pense que le critère du plateau technique est un bon choix. Il suivra l'avis du rapporteur.

Dossier 2014 A 017 Avis de la CSOS : Avis favorable

Dossier 2014 A 018 Avis de la CSOS : Avis défavorable

**

Après une courte présentation de ce dossier, Mme BEURAIN qui est le promoteur, sort de la salle. 24 votants (20 présents et 4 procurations)

2014 A 019	Demande d'autorisation d'activité de soins de traitement du cancer sous la modalité de chirurgie carcinologique pour la spécialité soumise à seuil concernant les pathologies urologiques	SAS Clinique Jeanne d'Arc 7 rue Nicolas Saboly CS 70194 13635 Arles cedex	Clinique Jeanne d'Arc 7 rue Nicolas Saboly CS 70194 13635 Arles cedex
------------	---	---	---

Rapporteur : Dr JACQUEME – Avis défavorable

Votants : 24
 Abstentions : 7
 Défavorables : 14
 Favorables : 3

M. MAURIZI soulève le manque de communication entre les protagonistes en Arles. Il rappelle qu'à l'heure actuelle, 2 radiologues font fonctionner 3 appareils scanographiques et qu'il y a un seul chirurgien en urologie pour les 2 établissements. L'ARS devrait inciter les établissements à travailler sur un projet médical commun permettant de définir le périmètre de chacun. Le Dr DUMONT rappelle les difficultés rencontrées en Arles. Elle souhaite une coopération constructive. Le fait que la Clinique Jeanne d'Arc ait redéposé un dossier immédiatement n'a pas été le bienvenu. Il faut d'abord réfléchir sur un projet médical commun pour favoriser une organisation territoriale locale. M. BOUFFIES précise qu'il votera contre ce projet tout en soulevant l'importance des éléments techniques dans le dossier. Il souhaite une discussion entre les établissements. M. BENAÏSSA rappelle que 14 autorisations étaient disponibles en 2011. 13 avaient bien été données. Une autorisation n'a pas été donnée en 2011. Le Dr JACQUEME précise qu'il y avait bien 14 sites en 2011. Il y aura 14 sites en 2016. Effectivement, seuls 13 autorisations ont été attribuées. Le nouveau SROS maintient cette 14^{ème} autorisation.

Avis de la CSOS : Avis défavorable

**

**Retour de Mme BEURAIN
 25 votants (21 présents et 4 procurations)**

2014 A 020	Demande de renouvellement sur injonction de l'autorisation de soins de réanimation adultes	Centre hospitalier Les Escartons 24 avenue Adrien Dairelle 05100 Briançon Cedex	Centre hospitalier Les Escartons 24 avenue Adrien Dairelle 05100 Briançon Cedex
------------	--	--	--

Rapporteur : Dr VEDRINES - Avis favorable

Dossier présenté en séance par le Dr DUMONT

Votants : 25
 Abstentions : 0
 Défavorables : 0
 Favorables : 25

M. TRIBOUILLARD rappelle qu'il s'agit d'un dossier sensible.
 Il ne partage pas les conclusions de l'ARS et exprime le désaccord de son syndicat CGT- FO.
 M. TRIBOUILLARD précise que le climat social au sein de l'établissement s'est détérioré.
 Le désaccord porte sur l'objectif qui est fixé à court terme.
 M. BUDET demande dans quelle mesure l'autorisation est donnée pour une durée limitée.
 Le Dr DUMONT rappelle qu'un regroupement étant prévu, l'autorisation donnée par le Directeur Général de l'ARS peut être donnée pour une durée inférieure à 5 ans.
 Il est nécessaire de mettre en place une organisation structurée pour prendre en charge les patients sur un plateau technique adapté.
 Il s'agit là d'accompagner la prolongation de l'autorisation pour un délai à déterminer qui sera de deux ans maximum.
 M. BOUFFIES pense que l'on se base sur des éléments subjectifs couplés à des éléments techniques.
 La Fédération Hospitalière de France (FHF) souhaitait, dans le cadre du SROS, laisser le temps aux acteurs pour travailler ensemble sur un territoire donné.
 M. BOUFFIES donnera un vote favorable en leur faisant confiance et espère que le Centre hospitalier de Briançon et l'hôpital de Gap travailleront ensemble.
 Il souligne que l'activité de réanimation est une activité essentiellement médicale et que la solution passe par un projet de territoire commun entre les acteurs sur 2 ans.
 Le Dr DUMONT rappelle que l'échéance de 2 ans est l'échéance du SROS.
 M. BENAÏSSA demande s'il y a un problème de recrutement des personnels médicaux.
 Le Dr DUMONT souligne qu'il y a des problèmes de recrutement de ces personnels, notamment les anesthésistes réanimateurs mais qu'il s'agit aussi d'examiner cette activité par rapport aux besoins en matière d'organisation des soins critiques.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

Départ de M. BUDET

Après une courte présentation de ce dossier, Mme TUBIANA en sa qualité de promoteur, sort de la salle. (Pièce jointe n°2)

23 votants (19 présents et 4 procurations)

2014 A 021	Demande de renouvellement sur injonction de l'autorisation de soins de réanimation adultes	Centre hospitalier de Grasse Chemin de Clavary BP 53149 06135 Grasse	Centre hospitalier de Grasse Chemin de Clavary BP 53149 06135 Grasse
------------	--	---	---

Rapporteurs : Dr VEDRINES - Avis favorable

Dossier présenté en séance par le Dr DUMONT

Votants : 23
 Abstentions : 0
 Défavorables : 0
 Favorables : 23

Le Dr DUMONT précise que le SROS n'a pas été modifié.
 Un seul site sur la zone Cannes/Grasse doit être mis en place.
 L'autorisation de l'activité de soins de réanimation adultes de Cannes a été renouvelée en 2012 pour 5 ans.
 L'autorisation de l'activité de soins de réanimation adultes du Centre hospitalier de Grasse va être renouvelée jusqu'à l'échéance de l'autorisation détenue par le Centre hospitalier de Cannes pour ensuite regrouper cette activité.
 M. ESCOJIDO demande si l'activité de soins de réanimation adultes est supérieure sur un des deux sites.
 Le Dr DUMONT précise que le nombre d'actes est équivalent sur les deux sites.

(Lors de l'approbation du PV, le Dr Jardry demande à ce que soient insérés en annexe les chiffres relatifs au CH de Cannes : **Pièce jointe n°3**).

M. BOUFFIES pense que l'ARS devrait favoriser la communication entre les deux établissements, l'échéance étant dans 2 ans.

Ici, les hôpitaux sont un peu équivalents en réanimation ; cependant M. BOUFFIES s'interroge sur la couverture de l'arrière pays et remarque que le secteur public est très attaché à l'activité de réanimation.

Il faut vraiment réfléchir en termes de démographie.

Le Dr DUMONT pense qu'il est dommage qu'il y ait une mauvaise compréhension du nouveau SROS.

Une réflexion s'impose dans ces 2 établissements qui ont des plateaux techniques équivalents. Mais il faut bien comprendre que la réanimation n'est pas essentielle à l'activité d'un établissement.

M. TRIBOUILLARD précise qu'il défend également l'activité de soins de réanimation du Centre hospitalier de Briançon dont il compare le dossier avec celui du Centre hospitalier de Grasse.

Il indique qu'il n'a pas voté le nouveau SROS.

Il soulève les difficultés liées aux temps de transports importants pour se rendre au centre hospitalier pour les personnels et pour les assurés sociaux.

Il regrette que le maintien de l'activité de soins de réanimation arrive en fin de discussion. Ces mêmes contraintes de temps se feront sentir pour aller jusqu'au Centre hospitalier de Grasse.

Il indique qu'il votera le maintien de l'activité de soins de réanimation dans ses fonctions et dans sa mission de service public.

Le Dr DUMONT précise que le transport sanitaire médicalisé est important tout comme le transport médicalisé hélicoptéré.

Avis de la CSOS : Avis favorable

La séance est levée vers 17 heures 15.

La présidente de la
Commission spécialisée d'organisation des soins

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'SBS', written in a cursive style.

Sylvia BENZAKEN



Compte-rendu de la réunion du 13 janvier 2014

Commission spécialisée de l'Organisation des soins

Emargement des membres

Réunion du 13/01/2014

Denomination des collèges	Collège	CRSA	Titulaires	Emargement	Pouvoir	Signature	Suppléants ou représentants	Emargement	Signature
Président CS Organisation des soins	Présidence		BENZAKEN Sylvia (Dr), CME CHU de Nice	Présente					
Vice-président CS Organisation des soins	Vice-présidence		ESCOJIDO Henri (Pr), Président de la conférence régionale des CME de l'hospitalisation privée PACA	Présent					
LISTE DES MEMBRES CSOS PAR ORDRE ALPHABETIQUE									
a) Organisations syndicales de salariés représentatives	4°	1	ABBATI Patrick, représentant CFDT	Excusé			THURIN Françoise, représentant CFDT		
c) Organisations syndicales représentatives des artisans, commerçants et professions libérales	4°	1	ALBARRAZIN Florie, représentant de l'UNAPL	Excusé			GALVEZ Jean Pierre, administrateur de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat		
f) Institutions accueillant des personnes âgées	7°	1	AMARANTINS Jean Christophe, JCM Santé Auvergne SYNERPA	Excusé	Pouvoir donné à M MAURIZI		CHEYON Claude, EVERA Grosse SYNERPA	Excusé	
h) Les 6 POG ou représentant	1°	1	AMEL Michel (Dr), vice président du conseil général des Bouches du Rhône, délégué à la protection de l'enfance, la prévention sanitaire et la protection maternelle et infantile	Excusé			SPORTIELLO Josette, conseillère générale des Bouches du Rhône		
e) Groupements de communes	1°	1	ALDIBERT TRON Olivier, président Communauté d'agglomération Dracénoise				en cours de désignation		
k) Médecin responsable SAMUSMUR	7°	1	ALFFRAY Jean Pierre (Pr), délégué régional des Samu de France et responsable du Samu des Bouches du Rhône				TERRAMORSI Luc (Dr), délégué régional de l'AMUF		
l) Organisations professionnelles d'employeurs représentatives	4°	1	BEAURAIN Sophie, représentante MEDEF PACA	Présent			MEUROT Daniel, représentant MEDEF		
m) Etablissements publics de santé	7°	1	BENASSA Mohamed (Dr), président CME CH Apt	Présent			BROGUA Jean Marc (Dr), président CME CH Avignon		
n) Etablissements publics de santé	7°	1	BENZAKEN Sylvia (Dr), CME CHU de Nice			Présidente	SAMUELIAN Jean Claude (Dr), CME AP HM		
c) Interne en médecine	7°	1	BERNABEU Nicolas, syndicat autonome des internes des hôpitaux de Marseille (SAHM)	Excusé	Pouvoir donné à M. BOUFFIES		MUNCK Stéphanie, président de la Représentation une seule des Internes de médecine générale (RUMING)		
k) Etablissements publics de santé	7°	1	BOUFFIES Jean, directeur CH de Pays d'Aix	Présent	Pouvoir reçu de M. BERNABEU		ROUSSEAU Jean Christophe, directeur du CH de la Dracôme Dragailignan		
a) Associations agréées représentant les usagers dans les établissements hospitaliers ou de santé publique	2°	1	BRUN Philippe, Asseymal / CIBS Paca	Présent	Pouvoir reçu de M. HANBIAT		ANDRE Robert, Fédération nationale Les Aînés nurses		
k) Etablissements publics de santé	7°	1	BUDET Jean Michel, directeur général adjoint AP HM	Présent			DALMASSO Richard, directeur CH des Alpes du Sud		
l) Réseau de santé	7°	1	CLOUET D'ORVAL Alexandra (Dr), médecin occurologue responsable du réseau de gériatrie CRONOSS 06	Excusé	Pouvoir donné à Mme Tubiana		ORHOND Céline (Dr), coordonnateur réseau Diabète		
o) Membres des unions régionales des professionnels de santé	7°	1	COVES Dominique, présidente de la Fédération régionale des infirmiers	Excusée			MUNINI Thierry, Fédération nationale des infirmiers	Excusé	
a) Organisations syndicales de salariés représentatives	4°	1	DESCAMPS André, représentant CGT FO	Présent			TRIBOILLARD Pierre, représentant CGT FO		
d) Mutualité française	5°	1	DEVOUGE Marc, vice président de la mutualité française Provence Alpes Côte d'Azur	Excusé			En cours de désignation en remplacement de Simone DI NICOLA, DCD		
b) Associations de retraités et personnes âgées	2°	1	DUMONT Robert, Vice président du CODERPA des Alpes Maritimes	Excusé			COLLET Jacques, Vice président du CODERPA du Var		



Compte-rendu de la réunion du 13 janvier 2014

Commission spécialisée de l'Organisation des soins

Emargement des membres

Réunion
du 13/01/2014

Dénomination des collèges	Collège	CRSA	Titulaires	Emargement	Pouvoir	Signature	Suppléants ou représentants	Emargement	Signature
a) Etablissements privés de santé à but lucratif	7°	1	ESCOJIDO Hamid (Pr), Président de la conférence régionale des CME de l'hospitalisation privée PACA			Vice président	STROUMZA Paul (Dr), Président de la CME du Centre de Gelyse Résidence du Parc Marseille		
b) Membres des unions régionales des professionnels de santé	7°	1	FAURÉ Charles, Président Syndicat général des pharmaciens des Bouches du Rhône				PALON Annie, Présidente Syndicat des pharmaciens du Vaucluse		
c) Centres d'assistance sociale et de la santé au travail - membre ATMP	5°	1	FLAMENT Emile, directrice de cabinet par intérim, direction assurance maladie et action sociale	Excusée			SERVENT Pascal, sous directeur assurance maladie et action sociale	Présent	
d) Etablissements privés de santé à but non lucratif	7°	1	GAILLET Patrick, directeur administratif Institut Amalut Tzanck St Laurent du Var	Excusé			DALMAS Jean Luc, directeur Hôpital Ambroise Paré/Paul Castkoff Marseille	Présent	
e) Membres des unions régionales des professionnels de santé	7°	1	GIORLA Jean François (Dr), médecin généraliste, président de l'URPS ML PACA	Excusé			SAMAMA Philippe (Dr), médecin cardiologue, URPS ML PACA	Présent	
f) Organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles	4°	1	GROSSO Jean Pierre, Chambre régionale d'Agriculture PACA				VERNET Bernard, Chambre régionale d'Agriculture PACA		
g) Associations des personnes handicapées et de leurs familles - dont l'asso enfance handicapée	2°	1	GUEDES Marique, APEI Aignon	Présente			SUARIZ Michel, APAJH des Alpes de Hauts Provence, représentant l'URAPAJH		
h) Associations agréées accueillant les usagers dans les centres hospitaliers ou de soins publics	2°	1	HANRIAT Philippe (Dr), Alliance Maladies Rares/CISS Pace	Excusé	Pouvoir donné à M. BRUN		OSTRIC Serge, PLUD 13 CLCV		
i) Organismes de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé	6°	1	HUGONNIER Raymond, Présidente Promo Soins Toulon	Excusée			FOUQUE Guisane, IDE et membre du CA Promo Soins	Présente	
Représentants des conférences de territoire	3°	1	JARDRY Jean Pierre, représentant de la conférence de territoire des Alpes Maritimes	Excusé			LAPIANA Jean Marc, représentant de la conférence de territoire des Bouches du Rhône	Présent	
m) Services départementaux d'incendie et de secours	7°	1	JORCA Luc (Colonel), directeur départemental des services d'incendie et de secours des Bouches du Rhône	Présent			BARBERIS Jacques (Médecin Colonel), chef du service de santé et de secours médical, Service d'incendie et de secours des Alpes Maritimes		
n) Ordre des médecins	7°	1	LE GALL Jean Luc (Dr), président du Conseil régional de l'Ordre des Médecins	Excusé	Pouvoir donné à M SEBBAH		GROS Martha (Dr), vice présidente du Conseil régional de l'Ordre des Médecins		
o) Etablissements privés de santé à but lucratif	7°	1	MAURIZ Jean Louis, Président de la FHP Sud est	Présent	Pouvoir reçu de M AVARANTINIS		BRINCAT Bernard, Clinique St Georges Nîmes		
l) Instituts scolaires des personnes âgées	7°	1	MEYER Géraldine, conseillère technique URICPSS				DEBELLE François, directeur URICPSS		
h) Centres de santé, maisons de santé et pôles de santé	7°	1	MOUREN Jean Pierre (Dr), secrétaire de la fédération régionale des maisons et pôles de santé				HOUJN Sarah (Dr), présidente de la fédération régionale des maisons et pôles de santé		
j) Associations de permanence des soins	7°	1	MUSCAT Bernard Christian (Dr), président de l'association des Médecins Généralistes du Grand Arvern				FILIPPI Simon (Dr), Président de la Maison médicale de garçes du Gaponais		
k) Organismes de formation de la santé, de formation et de recherche	6°	1	OBADIA Yolande (Dr), directrice de l'ORS PACA				VILGEL Pierre (Dr), directeur adjoint de l'ORS PACA		
a) Conseillers régionaux	1°	1	FOLSKI Ladislav, conseiller régional	Excusé			MRAJCHALUX Christine, conseillère régionale		
c) Etablissements privés de santé à but non lucratif	7°	1	QUERUEL Philippe (Dr), Hôpital Léon Bérard Hyères	Présent			CHALABREYSSE Jean Pierre (Dr), Médecin Catholique de Provence l'Ordre Puymerand		
d) Etablissements d'activité d'hospitalisation à domicile	7°	1	REMANT DOLÉ Fabienne, déléguée régionale FNEHAD PACA, directrice de Soins Assistance Marseille				GUILHATAT Pierre, directeur de RHADAR		
c) Membres des unions régionales des professionnels de santé	7°	1	SEBBAH Rémy (Dr), médecin généraliste, URPS	Présent	Pouvoir reçu de MLE GALL		LEUTAUD Denis (Dr), rhumatisien orthopédiste, URPS		
f) Organisations syndicales des médecins des EPS	7°	1	STOUDI Philippe (Dr), chef de service Biologie médicale, Intersyndicale PH/CH d'Aubagne	Présent			BERTOCCIO Marie Helene (Dr), pharmacienne, intersyndicale PH/CH Montperrin Ax en Provence		



Compte-rendu de la réunion du 13 janvier 2014

Commission spécialisée de l'Organisation des soins

Emargement des membres

Réunion
du 13/01/2014

Dénomination des collèges	Collège	CRSA	Titulaires	Emargement	Pouvoir	Signature	Suppléants ou représentants	Emargement	Signature
a) Etablissements publics de santé	7°	1	TORRES Dolorés Lina (Dr), présidente CME CH Edouard Toulouse Marseille				D'AMORE Marquis (Dr), présidente CME CH Montpérian Aix en Provence		
b) Communes	1°	1	TUBIANA Daniels, adjointe maire de Grasse, Alpes Maritimes	Présente	Pouvoir reçu de Mme Clouet d'Orval		AICARDI Gilles, maire de Cuges les Pins, Bouches du Rhône		
c) Organisations syndicales de salariés représentatives	4°	1	VALLINO Pierre-François (Dr), représentant CFE CGC				ROCHE Jean-Bernard, représentant CFE CGC		
e) Transporteurs sanitaires	7°	1	WOLFF Maurice, Ambulances Provence Secours Bouches du Rhône				CABRITA Annelise, Var Assistance	Présent	